

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 1 de 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

UFI: GF77-322U-T00K-QX85

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH
Rue: Stempelstraße 6
Lieu: D-47167 Duisburg
Téléphone: 0203/5194-0

e-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

e-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou

des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie,

d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés

Téléfax: 0203/5194-290

acceptés)

## Information supplémentaire

Ce produit est un melange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Met. Corr. 1; H290 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hexanitratocerate de diammonium

Mention Attention

d'avertissement:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 2 de 12

#### Pictogrammes:





#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)	-		
7664-93-9	acide sulfurique				
	231-639-5	016-020-00-8	01-2119458838-20		
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H314 H318				
16774-21-3	hexanitratocerate de diammonium				
	240-827-6		01-2119971819-18		
	Ox. Sol. 2, Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272 H290 H302 H314 H318 H317 H400 H410				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA			
7664-93-9	231-639-5	acide sulfurique	5 - < 10 %		
	l'	DL50 = 2140 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 15 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 2; H319: >= 5 - < 15			
16774-21-3	240-827-6	hexanitratocerate de diammonium	< 1 %		
	dermique: DL50	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 300 - 2000 mg/kg			

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Date d'impression: 28.03.2023



#### Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 3 de 12

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Aucune donnée disponible

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Collapsus circulatoire

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes de soufre

Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 4 de 12

#### Remarques générales

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

## Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

#### Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 5 de 12

nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal, Métal léger

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	0,05t		VME (8 h)	
		-	3		VLE (15 min)	

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7664-93-9	acide sulfurique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,05 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,1 mg/m³

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	CAS Désignation			
Milieu environn	Milieu environnemental			
7664-93-9	acide sulfurique			
Eau douce		0,003 mg/l		
Eau de mer		0 mg/l		
Sédiment d'eau	douce	0,002 mg/kg		
Sédiment marin 0,002 mg/kg				
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 8,8 mg/l				
16774-21-3	hexanitratocerate de diammonium			
Eau douce 0,00014 mg				
Eau douce (rejets discontinus) 0,0014 m				
Eau de mer 0,00001				
Sédiment d'eau douce 18,5 mg/l				
Sédiment marin 1,85 mg/k				
Sol 0,485 mg/kg				

## 8.2. Contrôles de l'exposition



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 6 de 12

#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## **Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: sans odour

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

Date d'impression: 28.03.2023



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 7 de 12

Point d'éclair:

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

PH-Valeur:

Viscosité cinématique:

Hydrosolubilité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution: Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau: Aucune donnée disponible La stabilité de la dispersion: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Densité: 1,032 g/cm3 Densité relative: Aucune donnée disponible Densité apparente: Aucune donnée disponible Densité de vapeur relative: Aucune donnée disponible Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Comburant

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

Teneur en corps solides:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Agent oxydant

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 8 de 12

Fau

Métaux alcalins

Ammoniac

alcalies (bases)

Métal alcalino terreux

Acides

Métaux

## 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

#### 10.5. Matières incompatibles

Cellulose

Métal

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas d'ingestion Perforation de l'estomac

Irritant pour les voies respiratoires.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
7664-93-9	acide sulfurique					
	orale	DL50 mg/kg	2140	Rat	Am Ind Hyg Assoc J. 1969 Sep-Oct; 30(5):	The study was performed as part of a ser
16774-21-3	hexanitratocerate de diam	nmonium				
	0.0.0	DL50 2000 mg/kg	300 -	Rat	Study report (2013)	OECD Guideline 420
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2013)	OECD Guideline 402

## Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (hexanitratocerate de diammonium)

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 9 de 12

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### **Autres informations**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## Information supplémentaire

Les symptômes peuvent être retardés.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
7664-93-9	acide sulfurique							
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2009)	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	Study report (2009)	OECD Guideline 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,025	65 d	Jordanella floridae	Water Research Vol. 11, 612 - 626, 1977	Groups of sexually mature flagfish	
16774-21-3	hexanitratocerate de diammonium							
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	93 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 26	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 202	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 256	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 209	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 10 de 12

#### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
16774-21-3	hexanitratocerate de diammonium		Roccus saxatilus, Crassostrea virginica, and Mya a	REACh Registration D

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Effet nocif par modification du pH.

Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une introduction dans l'environnement.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

80

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Transport terrestre (ADR/RID)

unsport terrestre (ADIVIND)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 2796
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	Acide sulfurique
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	8
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2

Nº danger:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 11 de 12

Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2796

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Acide sulfurique

Ε

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8Code de classement:C1Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2796

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Sulphuric acid

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:-Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2EmS:F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2796

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Sulphuric acid

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:8Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):0.5 LPassenger LQ:Y840Quantité exceptée:E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

## Cérium et d'ammonium(IV) (nitrate de), solution à 0,01 mol/l - 0,1 N réactif Ph. Eur., chapitre 4.2.

Date de révision: 28.03.2023 Code du produit: 25001 Page 12 de 12

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 65

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification	
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle	
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul	
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul	
Skin Sens. 1A; H317	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul	

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Н	272	Peut aggraver un incendie; comburant.
Н	290	Peut être corrosif pour les métaux.
Н	302	Nocif en cas d'ingestion.
Н	314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Н	315	Provoque une irritation cutanée.
Н	317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Н	318	Provoque de graves lésions des yeux.
Н	319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Н	400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Н	410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Н	412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)